

# Jean-Claude Juncker promet de promouvoir l'harmonisation fiscale au sein de l'UE

**Le président de la Commission européenne rappelle que les rulings fiscaux sont une conséquence de l'absence d'harmonisation dans l'UE. Il promet des progrès dans ce domaine.**

Montré du doigt après les révélations sur un vaste système d'évasion fiscale au Luxembourg, le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, s'est défendu mercredi devant les parlementaires européens de tout «conflit d'intérêts», promettant de promouvoir l'harmonisation fiscale dans l'UE au cours de son mandat.

Après une semaine de silence, l'ancien Premier ministre grand-ducal, désigné par certains comme l'architecte du régime mis à jour par plusieurs médias européens, a fini par s'exprimer publiquement sur le sujet. D'abord devant les journalistes, puis au Parlement européen à Bruxelles, où il a concédé «un excès d'ingénierie fiscale», conséquence selon lui d'«une non-harmonisation fiscale en Europe».

Les déclarations anticipatives (tax rulings), qui permettent à une entreprise ou à un particulier de demander comment sa situation sera traitée par l'administration fiscale, pour payer le moins d'impôts possible, sont «une pratique bien établie dans 22 pays membres de l'UE», a-t-il argumenté, en rappelant qu'«aucune pratique illégale» n'avait été mise à jour. L'ancien Président de l'Eurogroupe a néanmoins admis que le ruling fiscal allait à l'encontre de la «justice fiscale» et des «normes éthiques et morales».

Premier ministre de 1995 à 2013, Jean-Claude Juncker a surtout insisté sur le fait que ce n'est pas lui qui avait mis en place le système de taxation dans son pays, bien qu'il en soit «politiquement responsable». «Il n'y a rien dans mon passé qui démontrerait que mon ambition était d'organiser l'évasion fiscale», s'est-il insurgé. Il s'est aussi défendu d'être «le meilleur ami du grand capital». Ce dernier «a de meilleurs amis que moi dans cette maison», a-t-il objecté. Il a aussi rappelé que l'harmonisation de la TVA

et l'adoption d'un code de conduite pour la fiscalité des entreprises — qui ne s'est pas montré très efficace — avaient été des dossiers portés par le Luxembourg lors de ses présidences européennes.

Pour avancer vers plus d'harmonisation fiscale, le successeur de Barroso a annoncé une prochaine directive sur l'échange automatique d'informations en matière de rulings fiscaux entre les pays européens. Il a même annoncé qu'il défendrait cette idée au niveau international, notamment lors du sommet du G20 à la fin de la semaine en Australie.

Autre piste évoquée par Juncker: la création d'une assiette commune pour l'impôt des sociétés. Un projet de directive (dit «ACCIS») existe et a déjà été examiné par les parlementaires européens (sous l'égide à l'époque de l'actuelle commissaire Marianne Thyssen). Ceux-ci n'ont cependant pas de droit de décision dans ce domaine et ce projet reste bloqué depuis 2011, toute initiative en matière de fiscalité étant soumise à la règle de l'unanimité. **O.G.**

**«Il n'y a rien dans mon passé qui démontrerait que mon ambition était d'organiser l'évasion fiscale.»**

**JEAN-CLAUDE JUNCKER**  
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION